Formule de demande

en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/*
Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Note : le paiement des frais de dossier de 5 $ doit accompagner votre demande.

Demande :	**Faire parvenir à :**
☐ Accès à des documents d'ordre général ☐ Accès à des renseignements personnels sur soi ☐ Rectification de renseignements personnels sur soi	Comtés unis de Prescott et Russell, Bureau du greffe 59, rue Court, C.P. 304, L'Orignal (Ontario) K0B 1K0 mcadieux@prescott-russell.on.ca

S'il s'agit d'une demande d'accès à des renseignements personnels sur soi ou de rectification de ceux-ci :

Nom de famille figurant dans les documents : ☐ même que ci-dessous ou : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Second prénom : _____

Adresse : (Rue/No d'app./C.P./R.R.)

_____

Cité ou ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone (Jour) : _____

Numéro de téléphone (Soir) : _____

Description détaillée des documents ou des renseignements personnels demandés ou des renseignements personnels à rectifier. (Si vous présentez une demande d'accès à des renseignements personnels vous concernant ou de rectification de ceux-ci, veuillez indiquer la banque de renseignements personnels ou le document contenant ces renseignements, si vous le savez.)

_____

_____

_____

_____

_____

Remarque : Si vous présentez une demande de rectification de renseignements personnels, veuillez indiquer la rectification demandée et, s'il y a lieu, annexer les documents à l'appui. Si la rectification n'est pas effectuée, vous en serez avisé et vous pourrez exiqer qu'une déclaration de désaccord soit annexée aux renseignements personnels vous concernant.

Mode préféré d'accès aux documents :	☐ Consulter l'original ☐ Recevoir une copie	Signature :	Date :

À l'usage exclusif de l'institution

Date de réception :	Numéro de la demande :	Remarques

Les renseignements personnels figurant sur cette formule sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et seront utilisés pour donner suite à votre demande. Les questions sur cette collecte devraient être adressées au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'institution à laquelle est présentée la demande.